

**ACADEMIE DE POITIERS**

**ETABLISSEMENT...COLLEGE  
PIERRE MENDES France SOYAUX  
0160894k**

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Année scolaire : 2017-2018**

**Numéro de séance : 7**

**Date de convocation : 30 avril 2018**

**Présidence de : ANNE GRELLIER**

**Quorum : 13**

**Nombre des présents : 17**

**Nombre d'absents excusés : 7**

**Nombres d'invités : 0**

**Signatures**

**La Présidente**

**Anne GRELLIER**



**Le Secrétaire**

**Vincent CABIROL**

## PRESENCE AU CONSEIL

Séance du : 30 avril 2018

Ordre du jour :

I- Fonctionnement du conseil  
d'administration :

Désignation d'un secrétaire de séance

Approbation du procès-verbal du CA du 15 mars 2018

Approbation de l'ordre du jour

II – Vie budgétaire et financière :

Admission en non valeur

III- Fonctionnement général :

Modification du règlement intérieur

IV – Questions diverses

Qualité		Titulaire				Suppléant			
		Nom-Prénom	P	A	E	Nom-Prénom	P	A	E
<b>Administration</b>	Chef d'établissement	GRELLIER Anne	X						
	Principal adjoint	BAUDOUIN Bruno	X						
	Gestionnaire	BOUHIER Catherine	X						
	CPE	GEAY Corinne	X						
<b>Élus locaux</b>	Collectivité de rattachement	NEBOUT François			X				
	Collectivité de rattachement	GARCIA Stéphanie	X						
	Commune siège	GRIMAL Jérôme			X				
<b>Personne qualifiée</b>	DDEN	GUYONNET Elisabeth	X						
<b>Personnels de l'établissement</b>	Personnel d'enseignement	GUINOARD Maryline			X				
		ALTERMATT Aline	X			FAIDEAU Sandrine	x		
		CARKA Céline	X						
		GUIHAL Greta	X						
		CABIROL Vincent	X						
		NOUVIALE Valérie	x						
	Personnels administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de la santé	BOULANGER Véronique	X			FORGET Béatrice			
		HARDY Emmanuel	X			CHITARELLO Steven			
<b>Représentants de parents d'élèves et d'élèves</b>	Parents	DALLA VALLE Christine	X			DASILVA Valérie			
		ESCARABAJAL Nathalie			X	TAIBI Nadia			
		DURANDET Nathalie	X			SIMONNOT Sandrine			
		LAFFORT J-Richard			X	JEAN Véronique			
		BEN HASSEN Leila			X	DREANO Ophelie			
		CHAGNAUD Nadia	X			CARISEY Florence			
	Élèves	KRZCIUK Salomé			X	CHAMPION Lili			
		BALLET Florian			x	AZZAM RAHHALI Salma			

Total des votants : 17

**RUBRIQUE****I. Fonctionnement du conseil d'administration****1. Désignation d'un secrétaire de séance**

Quorum atteint à 18h35.

17 membres présents.

Désignation d'un secrétaire de séance : M CABIROL (représentant des personnels enseignants et d'éducation).

**2. Approbation du procès-verbal du précédent CA**

**Point soumis au vote :**

**Pour : 17      Contre : 0      Abstention : 0**

**Le PV du précédent CA est adopté à l'unanimité.**

## 1. Approbation de l'ordre du jour

Présentation de l'ordre du jour avec une demande d'ajout en « questions diverses » d'une demande de convention relative aux recyclages des déchets. Aucune autre question diverse n'a par ailleurs été transmise.

**Point soumis au vote :**

**Pour : 17      Contre : 0      Abstention : 0**

**L'ordre du jour modifié est adopté à l'unanimité.**

## **RUBRIQUE II Vie budgétaire et financière**

### **a) Prélèvement sur fonds de roulement :**

Madame La Gestionnaire présente la proposition de prélèvement sur fond de réserve :

- Achat d'une plancha pour le self (qui améliorera la cuisson des viandes ou poissons et facilitera la gestion des préparations) : 5 010 euros
- Achat du système de passage au self « turbo self » afin de mieux gérer les passages, éviter les doublons, et réduire le nombre d'encadrants nécessaires : 14 207,71 euros
- Achat de matériel numérique (tablettes, vidéoprojecteur et écran) : 3 500 euros
- TOTAL des achats proposés : 22 717,71 euros

Si la demande de prélèvement est accordée, il restera la somme de 74 183,67 euros en fonds de réserve.

**Point soumis au vote :**

**Pour : 16      Contre : 0      Abstention : 0**

**Le prélèvement sur fonds de réserve est adopté à l'unanimité**

### **b) Questions diverses :**

#### **Demande de signature de convention pour le recyclage des déchets.**

Madame La Gestionnaire propose que nos déchets, pour l'heure, non recyclés, puissent être pris en charge par une entreprise afin qu'ils le soient (démarche de développement durable) et que l'établissement puisse avoir aussi un petit apport financier. Ce recyclage concernera par exemple les

papiers et cartons, les matériels informatiques, etc. Mais pour l'instant, pas les déchets verts qui resteront apportés par les agents à la déchetterie de Soyaux.

**Point soumis au vote :**

**Pour : 16      Contre : 0      Abstention : 0**

**La convention pour le recyclage des déchets est adoptée à l'unanimité**

**RUBRIQUE    III. Fonctionnement général**

### **Modification du règlement intérieur :**

Des ajouts, suppressions ou modifications sont proposées. Chaque point est détaillé par Madame Le Chef d'Etablissement :

- a) Ajout de l'interdiction de sucettes dans l'établissement (pour des raisons d'hygiène et de sécurité) en plus de l'interdiction des sodas et des boissons énergisantes.
- b) Suppression du régime de sortie « interdit » dans la mesure où de nombreuses dérogations à ce régime sont demandées, quotidiennement. Deux régimes seront possibles « régime normal » et « régime exceptionnel ».
- c) Réduction de la durée de la récréation de l'après-midi, suite à des ajustements liés à la reconduction du dispositif « ¼ d'heure charentais ». Récréation proposée de 16h00 à 16h10.
- d) Introduction dans le carnet de correspondance des élèves de coupons « absences à la demi-pension », plus simples à gérer que les actuelles photocopies.
- e) Passages à l'infirmerie : compte tenu d'un grand nombre d'élèves se présentant à l'infirmerie durant les heures de cours et souvent pour des motifs non urgents, il est proposé de rappeler que les visites à l'infirmerie doivent prioritairement avoir lieu durant les créneaux de récréation et que la sortie de cours doit relever d'un motif exceptionnel et grave. Par ailleurs, il est proposé d'ajouter également dans le RI que, dans certains cas, c'est le médecin régulateur du SAMU qui évalue et qui oriente les enfants dans leur prise en charge.
- f) Afin de faciliter le nettoyage des salles et des tables, il est proposé que les chaises soient remontées sur les tables à la fin de chaque dernière heure de cours par salle.
  - Question de Mme GUYONNET concernant la position des chaises sur les tables, sachant que plusieurs configurations sont possibles.
  - Question de M CHAGNAUD concernant la chute éventuelle de chaises pouvant poser des soucis de sécurité.
  - Réponse de Mme La Principale : Tout sera fait au mieux, en concertation avec les agents et avec la prise en compte des contraintes techniques (type de chaises, type de tables, type de salles). Un plan serait fait salle par salle.
- g) Rappel de l'interdiction de circuler dans les couloirs pendant les pauses, avec ajout dans le RI d'une punition si non-respect de ce point.
- h) Suite à de nombreuses dégradations et incivilités dans les toilettes, il est proposé que les toilettes du préau soient uniquement accessibles durant les récréations. Pendant les autres créneaux, notamment ceux des cours, les toilettes de l'externat resteront ouvertes, en plus de celles disponibles dans le bâtiment administration.
- i) Pour les oublis de carnet, la fiche « oubli de carnet », donnée à chaque élève concerné, sera à remettre à la fin de la journée de cours à la vie scolaire.
- j) Concernant la gestion des retards, trois retards impliqueront une heure de retenue.
- k) Concernant la justification des absences, elles pourront toujours s'effectuer via le coupon du

carnet de correspondance mais aussi, et désormais, par mail.

- l) Pour la perte éventuelle du carnet de correspondance, il est rappelé que l'achat du nouveau carnet est à la charge des parents.
- m) La perte de carte « TURBO SELF », mise en œuvre dès la rentrée prochaine, sera également à la charge de la famille pour son renouvellement.
- n) Dans la partie « tenue vestimentaire », le « bermuda de bain » est supprimé puisqu'il peut être assimilé à un short, vêtement déjà interdit.
- o) Il est proposé de supprimer la ligne concernant l'interdiction de comportements amoureux au sein du collège, dans la mesure où ce point peut relever d'une autre partie du RI concernant le respect au sein de l'établissement, partie qui rappelle que chacun est tenu d'agir avec respect et politesse vis-à-vis d'autrui.
- p) En terme sémantique, il est proposé de modifier le terme « avertissement » du conseil de classe » en le remplaçant par « mise en garde » afin de se conformer, en termes de procédure, au Code de l'Education. Le mot « COP » (conseiller d'orientation et psychologue) est remplacé par « Psy EN » conformément au changement de statut de ce corps de personnels.
- q) L'ajout d'un paragraphe (B7) concerne la mise en œuvre et la pérennisation du dispositif « ¼ d'heure charentais ». Mme La Principale précise que cette modification du RI vise à ajuster la mise en place de ce dispositif, appliqué dans le collège depuis quelques mois. Un sondage mené auprès de tous les collègues a été analysé et présenté à un dernier conseil pédagogique. Une majorité de collègues souhaite le maintien du dispositif, mais avec un ajustement des horaires. Proposition faite de maintenir la pause méridienne, de passer à 50 minutes pour les trois séances de cours de l'après-midi, de décaler la récréation de l'après-midi (récréation proposée de 16h00 à 16h10) et de garder un départ des élèves à 17h00. Les horaires proposés figurent au RI en annexe. Les nouveaux horaires proposés, pour la pérennisation de ce dispositif, prennent en compte les horaires habituels de temps de travail (élèves, personnels).

Sortie de Mme DURANDET (FCPE) à 19h00.

- r) Interdiction proposée des montres connectées, conformément aux indications données pour assurer le bon déroulement des examens.
- s) Modifications des punitions : heure de retenue du jeudi de 17h00 à 18h00 supprimée, compte tenu de certaines difficultés constatées, les élèves devant prendre impérativement certains transports scolaires dès 17h00 étant exclus du créneau. Proposition d'heures de retenues, prises en charge par les enseignants ou le professeur principal, suite à des signalements concernant le manque de travail ou des difficultés propres aux heures de cours. La vie scolaire gèrera prioritairement les heures de retenues concernant les problèmes signalés en permanence, lors des pauses méridiennes, dans la cour, au self, etc....
- t) Ajout des Travaux d'intérêt Général au RI : principe des tâches d'intérêt général proposé, notamment pour les dégradations.
  - o Question de Mme GUYONNET concernant l'impact des T.I.G. sur les élèves.
  - o Réponse de M le Chef de cuisine : les TIG actuellement faites montrent un changement d'état d'esprit de l'élève et semblent avoir un impact. Confirmation de Mme La Gestionnaire évoquant le tri des déchets au self.



- Question de MME GARCIA sur les heures de retenues prise en charge par les enseignants.
- Réponse de Mme la principale pour indiquer qu'il s'agit déjà d'un fonctionnement établi par certains enseignants, avec une prise en charge, entre enseignants et/ou PP des élèves pour faire faire aux élèves les heures de retenues.

Pour chaque point, une explication de Mme La Principale est donnée et une lecture de la partie du règlement concernée est faite.

Concernant l'ensemble des modifications apportées au Règlement Intérieur du collège pour la rentrée 2018.

**Point soumis au vote :**

**Pour : 16      Contre : 0      Abstention : 0**

**Les modifications apportées au Règlement Intérieur du collège pour la rentrée 2018 sont adoptées à l'unanimité.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil d'Administration est levée à 19h35.

## ANNEXES

### CONSEIL D'ADMINISTRATION

## GLOSSAIRE

DGH/DHG : dotation horaire globale

HP : heures poste

HSA : heure supplémentaire annuelle

HSE : heure supplémentaire effective

IMP : indemnité pour mission particulière

DBM : décision budgétaire modificative

DBN : diplôme national du brevet

PCS : catégorie socio professionnelle

RUPN : référents aux usages pédagogiques numériques

ECLORE : écoles collèges lycées pour la réussite des élèves